



Le cas de Gérémy DARCO

Gérémy a 17 ans d'ancienneté. Il est père de famille. Il travaille sur la ligne des portes à l'assemblage en équipe bleue. Mais il a aussi travaillé au Welding, en Logistique...

Dernièrement, il a attrapé une tendinite au coude droit.

A son retour d'arrêt de travail, le 29 janvier, le médecin du travail l'a déclaré apte « à retravailler à compter de ce jour », sous réserves de quelques restrictions pour le bras droit.

Visiblement pas satisfaite du résultat, la direction l'a renvoyé pour une deuxième visite chez le médecin du travail le 30 janvier.

En une journée, l'avis médical a évolué... mais le médecin a maintenu son avis d'aptitude au travail.

Visiblement, cela n'a pas eu l'air de convenir à la direction. Gérémy a dû subir plusieurs entretiens avec le manager accompagné du TMR, pour l'inciter à repartir chez lui.

Comme Gérémy donnait des coups de mains sur la ligne à ses collègues, son G/L a eu ordre de le menacer « d'insubordination » s'il n'arrêtait pas immédiatement de les aider.

Et puis mercredi 31 janvier, le Manager a voulu faire signer à Gérémy une dispense d'activités payée. Gérémy a refusé. Il a eu raison car tous ceux qui sont licenciés pour inaptitude en ce moment... ont tous été d'abord placés en dispense d'activités payée !

Jeudi 1^{er} février, à 5h10, Gérémy n'a pas pu rentrer dans l'usine. Son badge a été désactivé et le TMR l'attendait au poste de garde... pour lui dire qu'il ne pouvait plus rentrer dans l'usine... « Pour sa santé et sa sécurité » !

Si la direction se permet de faire cela avec l'un d'entre nous, personne n'est à l'abri !

Les 700 embauches promises par la direction de TMMF, c'est pour remplacer 700 d'entre nous ?

Les lois sociales qui protégeaient un peu les salariés viennent d'être supprimées et des patrons comme PSA ou TOYOTA ne perdent pas de temps pour en profiter.

Face à cela, il faut une défense collective des travailleurs pour réellement nous protéger les uns les autres.

Sur chaque ligne, discutons entre nous comment nous regrouper et se préparer à se défendre les uns les autres quand l'un de nous est menacé.

Et se syndiquer à la CGT, c'est commencer à se regrouper. C'est une première étape en vue de se défendre.

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)
Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)
ou par mail : cgt.toyota@live.fr

